



unies & engagées

pour le service public et ses agent-e-s
pour la transformation sociale et environnementale



CNESERAAV du 10 octobre 2024

18ème séance de la mandature après élection des 18-19-20 mai 2021

Le CNESERAAV était réuni en section permanente.

Déclaration liminaire de l'Élan commun

Madame la Présidente, Madame la Ministre,

Les informations budgétaires qui nous arrivent sont particulièrement inquiétantes. Sur la fin de l'année 2024, il y a une diminution de 10 % de la subvention pour charge de service public. Pour la première fois, elle est supérieure au gel de précaution qui était de 6 % et déjà élevé. **Pour 2025 les premières informations sont encore plus sombres avec l'arrêt du plan de rattrapage pour les ENV**, dit plan de renforcement, et ce malgré toutes les assurances précédentes. Cela intervient alors même que nous atteignons cette année l'objectif d'augmentation des promotions avec une moyenne de 181 étudiants par ENV, soit près de 70 % d'augmentation du nombre d'étudiant-es dans les ENV depuis 2012. **Dès le départ ce plan était trompeur** car une partie importante des emplois pérennes obtenus a été en réalité financée directement par le budget des établissements. De plus, l'année dernière votre prédécesseur a donné un nouveau coup de canif à la promesse de votre Ministère ne finançant les postes de contractuels d'établissement qu'à hauteur de 60 % sous le prétexte fallacieux selon lequel ils pouvaient s'autofinancer grâce à leur travail ! C'est absurde : car démontrez-nous, par exemple, comment un enseignant clinicien peut s'autofinancer dans le domaine de la rurale ? Dans aucun établissement vétérinaire cela n'est possible à moins de ne pas faire d'enseignement.

Madame la Présidente, nous exigeons le rétablissement de ce plan de rattrapage car depuis trop longtemps nous avons accepté une situation qui devient de plus en plus fatigante pour tous les agents ainsi que le rétablissement des subventions pour charge de service public au minimum à hauteur de ce qui était prévu dans la LFI 2024.

Par ailleurs, nous sommes inquiets par le **nouveau diplôme Bac+3 de l'enseignement agricole** appelé dans le projet de loi d'orientation agricole "Bachelor Agro" qui devrait être mis en place dès la prochaine année

universitaire avec les établissements publics mais aussi privés de l'enseignement technique et supérieur agricole.

Dans tous nos établissements, **il y a eu une augmentation du nombre d'étudiants dans nos cursus de référence** et nous sommes déjà impliqués dans des masters que vous refusez de financer alors qu'ils sont essentiels pour notre rayonnement international, ainsi que localement, pour notre reconnaissance comme partenaire fiable par les établissements du MESR. **Certains établissements du MASAF dé-labélisent déjà des masters co-habilités, et nous ne pouvons accepter que cela soit fait pour faire de la place à ce diplôme.** Il est impératif que la tutelle trouve des moyens financiers et humains pour pouvoir organiser ces formations. C'est un sujet de préoccupation et l'inquiétude monte dans nos établissements, nous espérons également que nous n'assisterons pas à une dérive, notamment dans les établissements privés.

Enfin, nous vous demandons de rappeler aux établissements les **règles qui concernent la tenue des CCP - Commissions Consultatives Paritaires**, ainsi que les **obligations liées à la contractualisation des agents sur budget**. Nous constatons trop de dérives qui vont au détriment de nos collègues et donnent une image par trop défavorable des capacités en Ressources Humaines.

La Présidente du CNESERAAV n'étant pas présente à cette séance, nous vous demandons de bien vouloir lui transmettre cette déclaration.

Réponse de la DGER - M. Copalle :

Actuellement, le plan de rattrapage des ENV n'est pas inscrit dans le PLF25. Concernant les Agents contractuels sur budget d'établissement, la DGER a seulement un rôle de vérification.

Ordre du Jour :

1. Approbation du projet du procès verbal du CNESERAAV du 22 mars 2024

Vote des OS sur l'Avis n°1

| Vote des OS | L'Elan commun (5) | CFDT (2) | FO (1) |
|-------------|-------------------|-----------|-----------|
| Position | Favorable | Favorable | Favorable |
| nbr | 5 | 2 | 1 |

| Vote du Conseil : 14 votants | Favorable | Abstention | Défavorable | Ne prend pas part au vote |
|---------------------------------|-----------|------------|-------------|------------------------------|
| dont : | 13 | 1 | 0 | 0 |
| AVIS : | Favorable | | | |

2. Présentation de l'étude sur la diversité et la diversification sociale et géographique des apprenants des écoles publiques d'ingénieurs et vétérinaires relevant du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Rap2409/detail/>

Intervention de Mme Deflesselle (Représentante des Directeurs·trices) *s'interroge sur les softskill qui pourraient entrainer un risque de discrimination sociales comme l'anglais. Elle dit qu'un travail est en cours en impliquant les organisations professionnelles.*

- *Origine des établissements rural et urbain ?*
- *Placement au concours différence niveau social ?*

- Mise en place d'un groupe de travail ?

Demande d'envoi de la présentation : sera transmis à la DGER qui pourra le mettre à disposition

Réponse de M. Moineau - DGER : *Aux écoles de se saisir des indicateurs de diversité culturelle. Présenté à la conférence des grandes écoles. Pour les softs skills, les solutions des écoles de management pas applicables directement car l'exigence scientifique n'est pas la même. Un diaporama sera à la disposition de la DGER et on espère qu'elle le diffusera.*

Réponse de la DGER - M. Copalle : *L'école publique est de droit publique, pour l'égalité républicaine et on ne peut pas faire comme les écoles privées.*

3. Avis sur le projet de décret relatif aux modalités de délivrance des spécialités du certificat d'aptitude professionnelle agricole et des options du brevet de technicien supérieur agricole délivrées par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire pour les sessions d'examen 2024 et 2025 en Nouvelle-Calédonie

Vote des OS sur l'Avis n°3

| Vote des OS | L'Elan commun (5) | CFDT (2) | FO (1) |
|-------------|-------------------|-----------|-----------|
| Position | Favorable | Favorable | Favorable |
| nbr | 5 | 2 | 1 |

| Vote du Conseil : 14 votants | Favorable | Abstention | Défavorable | Ne prend pas part au vote |
|---------------------------------|------------------|------------|-------------|---------------------------|
| dont : | 14 | 0 | 0 | 0 |
| AVIS : | Favorable | | | |

4. Avis sur le projet d'arrêté relatif à l'adaptation des modalités de constitution des notes prises en compte en vue de l'obtention de certains diplômes ainsi que de certaines séries et spécialités du baccalauréat délivrées par le ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt pour les candidats inscrits en Nouvelle-Calédonie à la session d'examen 2024

Vote des OS sur l'Avis n°4

| Vote des OS | L'Elan commun (5) | CFDT (2) | FO (1) |
|-------------|-------------------|-----------|-----------|
| Position | Favorable | Favorable | Favorable |
| nbr | 5 | 2 | 1 |

| Vote du Conseil : 14 votants | Favorable | Abstention | Défavorable | Ne prend pas part au vote |
|---------------------------------|------------------|------------|-------------|---------------------------|
| dont : | 14 | 0 | 0 | 0 |
| AVIS : | Favorable | | | |

Avis sur les Points 3 et 4 : Le BTSa - région chaude est concerné par les aménagements suite aux événements en Nouvelle Calédonie.

Intervention de l'Élan commun : la note de service qui viendra compléter le décret et l'arrêté devra être la plus claire et la plus simple possible.
Par exemple : pour les notes de contrôle continu qui viendront se substituer aux épreuves terminales ou aux CCF, il faut préciser sur quelle période elles doivent être prises en compte (uniquement sur l'année de terminale ou sur les deux années du cycle), sinon cela pourrait créer des incompréhensions au moment de l'annonce des résultats.

5. Avis sur le projet d'arrêté portant modifications de l'arrêté du 9 mars 2018 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant à un brevet de technicien supérieur agricole

Intervention de l'Élan commun : Lors du CNEA du 9 octobre, le Directeur adjoint a annoncé la prise en compte d'un amendement porté par l'Élan commun. Mais il n'a pas précisé le contenu exact de cet amendement.

L'Élan commun rappelle qu'il souhaite que soit ajouté un attendu/amendement par rapport aux questions socialement vives (spécisme, gestion de l'eau, pesticides, bien-être animal, ...). Ces questions sont discutées au niveau de la société et les agriculteur·trices sont régulièrement interpellé·es et souvent amené·es à s'expliquer sur leur travail au travers de ces questions.

La question est : est-ce que ces éléments doivent être dans les attendus de la formation sur Parcoursup ? Pour l'Élan commun, la réponse est oui car les étudiant·es peuvent avoir à passer des examens où des sujets font référence à ces attendus (E1, Langues vivantes, ...).

Nous constatons dans beaucoup d'établissement des étudiant·es qui se bloquent sur ces questions et ne veulent pas les prendre en compte et y répondre. Maîtriser ou comprendre les questions socialement "vives" est indispensable.

Nous attendons de voir l'amendement retenu par la DGER au CNEA pour voter.

Réponse de la DGER - M. Copalle : *je vous rejoins sur l'importance de traiter ces questions socialement vives dans les formations et c'est prévu dans les référentiels pour armer les étudiant·es. Par contre, j'ai quelques doutes sur le fait que ce soit dans les attendus à 17 ans; Notre rôle sera de leur faire découvrir les différents termes de la controverse. Si à 17 ans ils n'ont pas déjà les critères de la controverse, ce n'est peut-être pas un souci pour un·e étudiant·e de BTSA. C'est plus un attendu pour les IEP, Sciences Po, etc...*

Réponse de l'Élan commun : pour nous, les attendus ne sont pas des critères de présélection mais ce sont des éléments d'information sur ce que les étudiant·es aborderont dans leur formation et pour lesquels ils doivent avoir une certaine appétence. L'agriculteur·trice n'est plus isolé·e dans sa ferme mais il/elle doit prendre ces sujets à bras le corps.

Réponse de la DGER - M. Copalle : *les éléments qui participent à l'autocensure du candidat ne sont pas souhaités. Il y a plusieurs cases dans Parcoursup et celles des attendus peut provoquer des autocensures et une perte d'attractivité du BTSA (comparé à d'autres formations). La DGER refuse d'inscrire "maîtriser" les questions socialement vives, pour plutôt "s'intéresser".*

Vote des OS sur l'Avis n°5

| Vote des OS | L'Élan commun (5) | CFDT (2) | FO (1) |
|-------------|-------------------|-----------|-----------|
| Position | Favorable | Favorable | Favorable |
| nbr | 5 | 2 | 1 |

| Vote du Conseil : 14 votants | Favorable | Abstention | Défavorable | Ne prend pas part au vote |
|---------------------------------|------------------|------------|-------------|------------------------------|
| dont : | 13 | 1 | 0 | 0 |
| AVIS : | Favorable | | | |

6. Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 13 avril 2021 relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires

Intervention de la DGER - M. Copalle : *Cela concerne les stagiaires, pour la formation continue en internat, c'est possible d'après les textes mais rare dans les faits.*

Intervention de l'Élan commun : Pour certains étudiants, le coût du concours est important et peut être un frein. Y a-t-il une réflexion sur le coût du concours ?

Réponse de la DGER - M. Copalle : *On peut modifier les modalités du concours pour réduire les frais pour les étudiant·es, par exemple avec les schémas distanciels : coût de 176 € à une centaine d'euros avec des conditions particulières pour les boursiers. Clairement la trajectoire est pour la diminution des coûts en*

passant au distanciel pour les animaux de production, et la DGER souhaite aller plus loin pour les animaux de compagnie, avec de plus en plus de distanciel.

Intervention de l'Élan commun : On craint des jurys sans Enseignants-chercheurs. Avant EC, actuellement directeur ENV qui ne sont pas forcément des EC. Il pourrait n'y avoir aucun enseignant chercheur dans la sélection des candidats. Cela pose question.

Réponse de la DGER - M. Copalle : on n'aime pas le corporatisme car on développe les IR praticiens hospitaliers dans le même temps, cela pourrait donc être perçu comme une défiance. Propose le terme composition équilibrée entre EC et IR praticiens hospitaliers.

Intervention de l'Élan commun : On sera vigilant à cet équilibre. On s'interroge sur le fait de droit, la reconnaissance du diplôme en l'absence d'EC. On ne souhaite pas la défiance mais souligne que les EC ont un souci de reconnaissance de leur métier, moins bien rémunérés par exemple. Par ailleurs, les EC sont indépendants en matière pédagogique c'est plus compliqué pour les IR-PH.

Intervention de Mme Deflesselle : le métier de directeur n'est plus celui d'EC. Il s'agit là de la présidence du jury qui contient un élément constitutionnel/institutionnel pas forcément maîtrisé par les EC, le lien aussi avec les frais d'inscription qui est plus du ressort de la direction. Pas de volonté de se priver des EC mais éviter un phénomène d'isolement progressif et recentrage sur la compétence. La réflexion a concerné surtout le coût du concours qui n'était pas maîtrisé au niveau des directeurs.

Vote des OS sur l'Avis n°6

| Vote des OS | L'Élan commun (5) | CFDT (2) | FO (1) |
|-------------|-------------------|-----------|-----------|
| Position | Favorable | Favorable | Favorable |
| nbr | 5 | 2 | 1 |

| Vote du Conseil : 14 votants | Favorable | Abstention | Défavorable | Ne prend pas part au vote |
|---------------------------------|-----------|------------|-------------|---------------------------|
| dont : | 14 | 0 | 0 | 0 |
| AVIS : | Favorable | | | |

7. Point d'information sur le nombre de places à ouvrir aux concours d'admission dans les établissements publics d'enseignement supérieur agricole pour la session 2025

Demande de diffusion des documents en format excel...

Intervention de l'Élan commun : Il y a effectivement une demande sociale, on doit y répondre mais il faut pour cela avoir les moyens et nous avons des inquiétudes sur ce point.

Le concours BCPST est inférieur au postbac donc c'est le postbac qui devient la première voie d'entrée aux ENV entraînant une diminution du nombre d'années d'étude (au minimum 1 et parfois plus). Un bilan devra être fait pour voir les difficultés rencontrées dans les établissements suite à ce recrutement très différent.

Réponse de la DGER - M. Copalle : votre remarque sera notifiée, vous avez raison de l'observer. C'est une vraie promotion sociale au travers de ces BTSA et on s'en félicite.

Sur le bilan 2024 des concours, malgré la décrue démographique, il y a un bon millésime. Pour la voie BTSA-BTS la DGER se réjouit qu'un nombre significatif puisse intégrer les écoles vétérinaires et AgroParisTech, contrairement à la voie C par le passé.

8. Avis sur le projet de décret portant création de l'université de Bourgogne-Europe et approbation de ses statuts

Il s'agit d'une convention de coordination/coopération territoriale qui sera passée avec les 2 universités. L'Institut Agro n'est pas présent, il ne sera pas dans le décret.

Intervention de l'Élan commun : pourquoi une composante extérieure ne peut pas faire partie du futur décret ?

Réponse de la DGER - M. Copalle : *Une convention de coopération avec l'Université de Bourgogne est en cours de préparation et idem avec Marie et Louis Pasteur car c'est elle qui reprend la coordination territoriale du site même si IA-Dijon plutôt à Dijon. Là, il y aura un souci pratique pour les étudiant·es. Normalement, les projets communs dans la COMUE seront repris dans la convention pour empêcher tout problème.*

Vote des OS sur l'Avis n°8 – Création de l'université de Bourgogne-Europe

| Vote des OS | L'Elan commun (5) | CFDT (3) | FO (1) |
|--------------------|--------------------------|-----------------|---------------|
| Position | Abstention | Abstention | Favorable |
| nbr | 5 | 3 | 1 |

| Vote du Conseil : 14 votants | Favorable | Abstention | Défavorable | Ne prend pas part au vote |
|---|------------------|-------------------|--------------------|--------------------------------------|
| dont : | 5 | 9 | 0 | 0 |
| AVIS : | Favorable | | | |